

Dans le flash info du 14 mars 2014, la CFDT vous communiquait la mise en place d'un BOP* DGA T2 propre aux corps militaires de la DGA et aux ICT-TCT. C'est une revendication que la CFDT portait depuis de nombreuses années motivée par la dégradation des sommes allouées à ces personnels.

DGA ICT - TCT

UNE LUEUR DANS LE TUNNEL !!

En effet, lors de l'annonce, par le ministère en fin d'année 2013, d'une enveloppe de 750 K€ destinés aux 2.500 ICT et TCT de la DGA, la **CFDT** a réagi pour dénoncer cette proposition en diminution de 2/3 par rapport aux années précédentes.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

Le mécanisme budgétaire pour les ICT

Avant 2006, la DGA finançait les revalorisations sur ces crédits «masse salariale». Ces revalorisations étaient réparties entre les augmentations générales, personnalisées et exceptionnelles. Les AG permettant un certain maintien du pouvoir d'achat et les AP, une revalorisation personnalisée, décidées par les directions.

Depuis 2006, le ministère du budget a demandé à ce que les revalorisations des ICT/TCT soient financées sur les crédits catégoriels dédiés à l'ensemble des personnels civils du ministère de la défense. Bercy décide, chaque année d'une enveloppe pour les mesures catégorielles générales du personnel civil au prorata des effectifs de chaque ministère.

Le ministère de la défense s'est vu accordé une enveloppe de crédits catégoriels d'un peu plus de 11 millions d'euros au titre de 2014 pour effectuer les ajustements indemnitaires et statutaires pour l'ensemble des personnels civils qui le compose.

Les accords à la Fonction Publique ont privilégié un relèvement indiciaire très attendu des plus bas salaires et en l'occurrence pour les adjoints administratifs, les agents techniques et les agents paramédicaux.

Pour la Défense, cela signifie que plus de la moitié de l'enveloppe prévue est utilisée pour payer les revalorisations indiciaires des catégories C ainsi que le réajustement des indemnités de ces personnels.

La **CFDT** a dénoncé que les ICT soient une variable d'ajustement et ne ramassent que les miettes qui restaient. Les ICT et TCT sont les laissés pour compte, des mesures prises pour d'autres catégories de personnels fonction-

naires. La DRH-MD constate que ce financement ne peut plus durer et que les revalorisations des ICT doivent aussi suivre à minima le GVT (glissement-vieillesse-technicité). L'objectif est donc de faire sortir les ICT des mesures catégorielles générales du personnel civil.

Le projet annoncé de nouvelle architecture budgétaire (NAB) pose les principes de création d'un BOP DGA T2 pour les ICT, les ingénieurs de l'armement et les gendarmes de la DGA pour 2015.

Les règles de gestion et les modalités de mise en œuvre seront étudiées pour être le plus efficient. Le DRH DGA sera désigné responsable de ce BOP T2, comme les autres DRH d'armées et services gestionnaires. Un projet d'instruction ministérielle conjointe ; direction des affaires financières et DRH-MD est en cours. La **CFDT** sera attentive à l'évolution de ce dossier et à la parution des textes qui suivront.

QUE FAUT-IL ATTENDRE POUR 2014

Les revalorisations moyennes des ICT doivent leur permettre de suivre la convention collective de la métallurgie et les revalorisations des TCT, celle d'Ile de France. Cela ne sera pas le cas avec des AP moyennes de 15€. Toutefois nous espérons que le ministère qui a pris conscience du problème verra dans la mesure du possible à améliorer l'enveloppe. Par ailleurs la DGA se doit aussi de faire des efforts pour ses ICT qui sont indispensables au dynamisme et à l'avenir des activités.



La CFDT reste mobilisée pour revendiquer rapidement une amélioration de la situation pour 2014. Elle rencontrera prochainement le DRH DGA Benoît Laurensou pour faire le point sur les évolutions des années qui viennent.

La CFDT martèlera que les ICT-TCT doivent au minimum garder leur pouvoir d'achat et avoir des garanties sur l'évolution de leur parcours professionnel. Est-ce vraiment trop demander !!